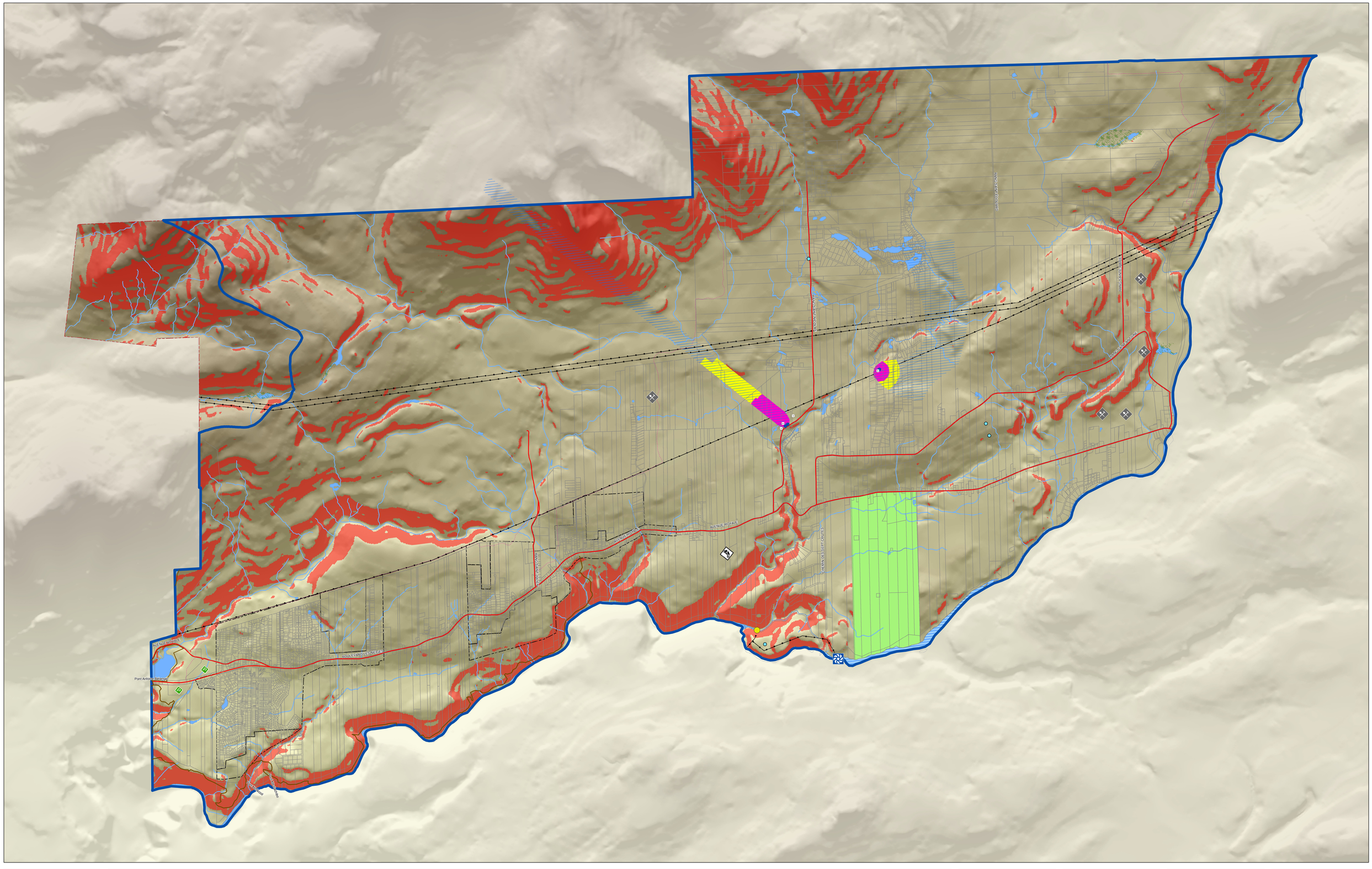

Plan d'urbanisme

Plan des contraintes naturelles et anthropiques (annexe B)

Règlement_____

Composantes territoriales

- Limite municipalité
- Lotissement

Hydrographie
- Cours d'eau
- Réservoir hydroélectrique
- Plan d'eau

Réseau routier de transport
- Route régionale
- Sentier de motoneige

Contraintes naturelles et anthropiques

- Poste de transformation (Hydro-Québec)
- Parc de stationnement
- Écocentre
- Prise d'eau
- Système d'approvisionnement (eau)
- Poste de chloration
- LTE
- Sentier pédestres
- Sentier de motoneige
- Aire d'alimentation en eau potable
- Aire de protection bactériologique
- Centrale hydroélectrique
- Aire de protection virologique
- Milieux humides
- Bassin versant de la rivière Sainte-Anne sur le territoire de la municipalité
- Périmètre d'urbanisation
- 25% et plus (pente)
- Sablière

Zonage de production

- Élevage à forte charge d'odeur

Ce plan constitue l'annexe B du Plan d'urbanisme
Authentifié ce jour _____

Date de révision	Amendement	Date de révision	Amendement

MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Fleuve Saint-Laurent

1:15 000

150 75 0 150 300 m

Système de référence géodésique : NAD 83
Projection cartographique : Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7

Source :
- Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme / Cartothèque, MRC de la Côte-de-Beaupré
- Réseau routier, hydrographique du Québec (1/20 000)
© Ministère des Ressources naturelles, tous droits réservés, 2001
- Base nationale de données topographiques (1/50 000) des Ressources naturelles Canada
© Ressources naturelles Canada, tous droits réservés, 2001

PRÉPARÉ PAR :
Sébastien Dumas, urbaniste

DESSINÉ PAR :
Charles-René Bernier, cartographe

SCEAU

Date 04 / 03 / 2015

lemay+DAA